



**Réponse du Lobby européen des femmes  
au livre vert de la Commission « Face aux changements démographiques,  
une nouvelle solidarité entre générations » COM(2005)94 final**

Le Lobby européen des femmes (LEF) se félicite de l'initiative de la Commission de lancer un débat sur les changements démographiques dans l'Union européenne. La réponse du LEF au livre vert démontre qu'une perspective de genre est requise afin d'obtenir une base solide pour le développement de politiques et programmes appropriés dans l'Union européenne permettant de répondre aux défis des changements démographiques.

DG EMLP / E.1 "ARRIVEE"
13-12-2005 A 11791
Attrib.: CF: JOB

**Principaux enjeux pour le LEF**

**Situer le débat dans une perspective féministe**

Dans le livre vert, la Commission aborde une série de questions clés en rapport avec les défis démographiques au sein des sociétés européennes. Toutefois, elle omet d'intégrer une perspective de genre tant au niveau macro que micro-économique de l'analyse, alors qu'il s'agit d'un aspect essentiel à la bonne compréhension des enjeux ainsi qu'au développement d'une réflexion et d'actions globales. Le genre fait partie des principes d'organisation fondamentaux de la société, et les individus font l'expérience de relations de force 'sexualisées' chaque jour, dès le début de leur vie. Les préjugés, les stéréotypes et les attitudes culturelles basées sur les inégalités femmes-hommes structurelles nuisent aux femmes, en tant qu'actrices autonomes, dans toutes les sphères de la vie. Ceci explique, au niveau microéconomique, l'exclusion persistante des femmes de la vie publique et économique, ainsi que les différences sexo-spécifiques dans les rôles parentaux, les responsabilités familiales et la garde.

**La fourniture et le paiement des services de soins et de garde**

Selon le LEF, la question principale en rapport avec les défis démographiques est l'organisation et le soutien financier à la garde des enfants et des personnes dépendantes, y compris les personnes âgées et handicapées. Les soins et la garde dans l'UE sont principalement assurés par les femmes, qui renoncent à leur indépendance économique et à une carrière professionnelle en raison de l'absence de services de soins et de garde abordables et de qualité. Les femmes migrantes sans papiers sont de plus en plus souvent « employées » comme travailleuses domestiques pour s'occuper des enfants et autres personnes dépendantes, dans des conditions de travail et des salaires qui relèvent souvent de l'exploitation. Le rôle et les droits des femmes migrantes doivent être perçus comme un élément significatif de toute discussion relative au changement démographique. Les gouvernements européens doivent reconnaître leurs responsabilités et intervenir activement dans l'organisation et le financement de la garde, dont les besoins augmentent au sein de nos sociétés. Ceci inclut un renforcement important des droits des travailleurs dans le secteur des soins et de la garde, et l'assurance de salaires décents pour tous les travailleurs.

### **Garantir le respect des droits sexuels des femmes**

Le LEF insiste sur le fait que lancer le débat sur les changements démographiques, notamment sur la fertilité/le taux de natalité constitue une menace potentielle pour les droits sexuels des femmes, si des limites claires ne sont pas fixées. Les droits sexuels comprennent le droit pour les femmes de contrôler leur sexualité et leurs droits génésiques, soit celui de choisir librement, de manière responsable et informée, le nombre et le rythme de leurs maternités. En outre, ils englobent le droit à un avortement sûr et légal. Ces droits concernent la santé, la dignité et la liberté des femmes.

Le LEF regrette que la Commission, tout en abordant le problème du faible taux de natalité, omette de souligner la nécessité vitale de respecter et de promouvoir les droits sexuels des femmes, et ne reconnaisse pas spécifiquement le rôle central que jouent les femmes en faisant des choix d'avoir ou de ne pas avoir d'enfants.

### **Intégrer une approche anti-discrimination globale**

Le LEF regrette que le livre vert néglige les droits et des préoccupations de certains groupes exposés à la discrimination dans toutes les sphères de l'existence, soit les femmes et les hommes handicapés, les lesbiennes et les gays, ainsi que les personnes noires, migrantes et de minorités ethniques.

### **Établir le lien avec le cadre communautaire légal et politique actuel**

Le LEF constate un manque de cohérence de la part de la Commission entre les réflexions et les propositions avancées dans la livre vert sur les changements démographiques et l'actuelle politique communautaire en matière d'égalité femmes-hommes, d'emploi, de protection sociale, d'immigration ainsi que de jeunesse. Pour un débat constructif, il faudrait établir les liens nécessaires et situer la réflexion sur les changements démographiques dans l'actuel cadre politique et légal de l'Union.

## **1. Les défis de la démographie européenne**

### **1.1 Le défi du faible taux de natalité**

Les sociétés européennes sont encore fondées sur l'idée patriarcale selon laquelle les hommes gagnent de l'argent pour nourrir leur famille et bénéficient d'une reconnaissance sociale de par leur travail, tandis que les femmes s'occupent des enfants, assument les tâches domestiques et ne sont, la plupart du temps, *pas* reconnues pour leur travail ou leurs responsabilités. La pression sociale exercée sur les hommes, en particulier lorsqu'il s'agit d'un poste à responsabilités, explique en partie la persistance de certains comportements qui ont un impact non négligeable sur la vie privée, et donc, sur **le choix des femmes** d'avoir des enfants (longues journées de travail, forte réticence à prendre un congé parental et des jours de congé pour s'occuper d'un enfant malade, participation mineure aux tâches domestiques).

Le livre vert n'aborde pas la **question de l'emploi flexible / à temps partiel**. Les femmes sont sur-représentées dans ce secteur, un phénomène constaté dans toute l'UE. Cette situation s'explique par différents éléments : la mise à disposition de structures de garde d'enfants et des personnes dépendantes inadéquates ou onéreuses, qu'elles soient publiques ou privées, des opportunités professionnelles limitées, ou le désir de passer plus de temps avec les enfants. Le travail à temps partiel est, dans la plupart des cas, non le choix des femmes mais une contrainte liée à un modèle sociétal inadéquat. Le travail à temps partiel influence fortement la vie des femmes et la vie de famille.

Le nombre croissant de **structures familiales nouvelles** – en particulier de familles monoparentales – n'est pas mentionné non plus dans le livre vert. On estime que 85 % des familles monoparentales sont dirigés par une femme. Dans l'UE, on constate très nettement un manque d'initiatives politiques pour soutenir ces familles, nombreuses d'entre elles étant exposées à un plus grand risque de pauvreté.

Les relations femmes-hommes et les comportements spécifiques des femmes aux niveaux individuel, familial et sociétal ont une influence sur la décision des femmes d'avoir ou ne pas avoir d'enfants, de même que les coûts économiques que les femmes doivent supporter en l'absence de services de soins et de garde.

**Si l'objectif est d'augmenter le taux de natalité tout en respectant pleinement les droits sexuels des femmes, alors des changements radicaux sont nécessaires. Cela implique d'assurer aux femmes la possibilité de choisir d'avoir des enfants tout en ayant la garantie non seulement de rester économiquement indépendantes et d'avancer dans leurs carrières professionnelles si elles le souhaitent, mais aussi d'un partage égal avec les hommes du travail domestique et des responsabilités familiales.**

### **Recommandations dans le contexte politique de l'UE**

Bien que l'Union, par l'intermédiaire des directives sur le congé parental et sur le travail à temps partiel, ait reconnu l'importance de réconcilier famille et travail pour les femmes comme pour les hommes, beaucoup reste à faire pour changer la division sexuelle du travail avec un partage égal des tâches domestiques et des soins aux personnes dépendantes. Or il existe une relation positive entre le travail rémunéré des femmes et les dépenses publiques allouées aux services sociaux en rapport avec la garde d'enfants et d'autres personnes dépendantes. Pourtant on constate une nette baisse des dépenses publiques s'agissant des services de garde d'enfants et soins de personnes dépendantes dans la plupart des pays de l'Union européenne.

Des réformes radicales dans les domaines social et de l'emploi s'imposent donc de toute urgence pour permettre aux femmes d'opérer, avec leurs partenaires, un vrai choix concernant le fait d'avoir des enfants, quand et combien :

- Le congé de maternité / paternité à la naissance d'un enfant, d'une durée minimum de 1 an, devrait être partagé de manière égale.
- Des encouragements au congé parental devraient par exemple être prévus pour les femmes et pour les hommes : des revenus décents pour une période raisonnable et l'introduction d'une obligation de partager de manière égale le congé parental entre les femmes et les hommes. Les familles monoparentales devraient bénéficier de la période totale de congé parental prévue pour un couple.
- Des structures de garde d'enfants de bonne qualité devraient être accessibles à toutes les familles : Les systèmes au sein desquels les familles paient les services de garde d'enfants en fonction de leurs revenus pèsent plus lourd sur les familles aux revenus moyens, en comparaison avec les familles à faibles revenus, avec pour conséquence une tendance chez les femmes à arrêter de travailler pour s'occuper des enfants, la perte du revenu de la femme étant financièrement moins importante que les frais de garde d'enfants. D'autres infrastructures de garde d'enfants devraient être mises en place pour répondre aux besoins des familles ayant des enfants qui ne peuvent fréquenter des structures « extérieures » (crèches, garderies) pour des raisons de santé, par exemple.

## 1.2 La contribution possible de l'immigration

L'immigration est l'une des principales composantes des projections de population, en particulier dans les pays de l'union européenne, où traditionnellement, la croissance de la population imputable à une augmentation naturelle est en déclin. Toutefois, il se révèle très difficile de faire des projections en matière de migration. Bien plus que les autres composantes démographiques, la migration dépend de développements à court terme et de décisions politiques, qui peuvent engendrer des différences importantes dans l'intensité de la migration d'une année à l'autre. Récemment, bien des États membres de l'UE ont appliqué une politique restrictive de la « migration zéro », en particulier concernant les travailleurs peu qualifiés, avec pour résultat direct un nombre accru de migrant-e-s sans papiers travaillant dans des conditions très précaires sans protection. En même temps, outre la contribution importante au développement économique et culturel de l'Europe, il est reconnu que l'immigration peut avoir un impact positif sur les tendances démographiques, comme le soulignent la stratégie de Lisbonne et, plus récemment, la communication de la Commission sur l'Agenda de politique sociale.

Dans ce contexte, il est indispensable d'élaborer une politique de l'immigration européenne cohérente et transparente, qui respecte totalement les droits fondamentaux. Bien que le LEF se félicite que la Commission recommande une politique proactive d'intégration et d'égalité des chances pour les personnes migrantes, **il est regrettable que le livre vert n'aborde pas la question de la féminisation de l'immigration et du besoin urgent d'intégrer une perspective de genre dans la politique de l'immigration.** Le nombre de femmes migrantes en Europe n'a cessé d'augmenter rapidement : elles rejoignent leur partenaire résidant en Europe dans le cadre de la réunification familiale, mais aussi de manière indépendante, pour des raisons économiques, en tant qu'étudiantes ou réfugiées.

De plus, les **femmes migrantes sans papiers travaillant à domicile dans le domaine des soins/gardes de personnes dépendantes** sont de plus en plus nombreuses, principalement en raison des mesures d'immigration restrictives imposées par les États membres de l'UE. Le fait que ces travailleuses soient clandestines aggrave leur vulnérabilité, avec pour conséquence des conditions de travail et des salaires relevant souvent de l'exploitation. L'absence d'action politique ne fait qu'alimenter le nombre de travailleurs domestiques sans papiers pour répondre aux besoins en matière de soins et de garde. En lieu et place, les gouvernements devraient mettre au point des politiques proactives dans le domaine de l'immigration et des soins/ garde incluant une meilleure protection des droits des travailleu-se-r-s migrant-e-s qui assurent la garde d'enfants et les soins aux personnes dépendantes, en leur proposant de devenir résidents réguliers.

### **Recommandations dans le contexte politique de l'UE**

En maintenant une approche neutre de l'immigration, les droits humains des femmes ne sont pas pris en compte et leurs expériences et leurs besoins sont ignorés dans le débat actuel autour de la politique de l'immigration. Le LEF a donc élaboré une série de recommandations à l'intention de l'UE dans sa prise de position intitulée « Intégrer une perspective de genre dans le cadre politique européen de l'immigration », et à l'intention de la Commission en particulier dans le contexte de sa procédure de consultation sur le livre vert sur les migrations économiques.

Le LEF préconise une analyse sexo-spécifique qui devra être incorporée dans la politique et les actions à chaque stade du processus de migration :

- S'agissant des relations avec les pays d'origine, le respect des droits humains des femmes dans le cadre de la politique de coopération et de développement;

- La coopération transfrontalière dans le développement de mécanismes et de canaux de transition ;
- L'intégration des femmes migrantes dans l'UE.

## 2. Une solidarité nouvelle entre générations

### 2.1 De jeunes générations mieux intégrées

Le livre vert mentionne plusieurs obstacles à l'intégration des jeunes dans la vie économique : le chômage, la proportion élevée de jeunes qui vivent dans la pauvreté, l'inadaptation du système éducatif aux besoins du marché du travail. **Cependant, la situation des jeunes femmes est totalement ignorée dans cette section, alors qu'elles sont victimes d'une double discrimination dans tous les domaines de la vie, basée sur le sexe et l'âge** : éducation, emploi, postes à responsabilités, santé, médias, etc. En outre, d'autres motifs de discrimination (orientation sexuelle, origine ethnique ou handicap) peuvent placer les jeunes femmes dans une position encore plus vulnérable.

L'un des problèmes majeurs auxquels les jeunes femmes sont confrontées est le passage de l'enseignement au travail. Dans l'UE, les jeunes sont deux fois plus exposés au risque de chômage que les autres, et c'est d'autant plus vrai pour les jeunes femmes. Celles-ci sont par conséquent obligées d'opérer des choix de vie importants à un stade précoce : travailler ou avoir des enfants.

### Recommandations dans le contexte politique de l'UE

Le LEF recommande l'intégration complète des droits et des préoccupations des jeunes femmes dans les politiques de l'UE, soit notamment :

- L'amélioration des systèmes afin de garantir une protection sociale aux personnes en situation professionnelle précaire, ainsi qu'en situation de pauvreté : les jeunes, et en particulier les jeunes femmes, étant souvent employés à des postes « flexibles », avec des contrats temporaires, voire à des postes mal rémunérés.
- L'introduction d'un salaire minimum « universel » au bénéfice de toutes les personnes concernées, y compris des jeunes.
- Des politiques d'éducation et de formation spécifiquement conçues pour les jeunes femmes, afin de rompre avec les modèles éducatifs et de formation lourdement entachés par la discrimination sexuelle : les inégalités d'accès et la persistance de différences femmes-hommes significatives dans les disciplines, freinant l'éducation des femmes et des filles et réduisant leurs chances dans la vie.
- L'élaboration de politiques facilitant l'accès des jeunes femmes aux postes à responsabilités.
- L'intégration des besoins et des préoccupations des groupes marginalisés de jeunes femmes, qui se heurtent à de plus âpres difficultés sur le marché du travail. Le niveau d'éducation et de formation des femmes migrantes et de minorité ethnique est souvent bas, ce qui les confine dans des secteurs atypiques et aux postes les moins bien rémunérés. Dans de nombreux cas, l'absence de statut juridique indépendant les force à travailler dans l'économie informelle. Les jeunes femmes handicapées sont parfois contraintes de rester à la maison avec des indemnités dérisoires.

## 2.2 Une approche globale du « cycle de vie » active

La Commission traite ici de la question de l'organisation du travail, qu'il faut moderniser, grâce à des stratégies d'apprentissage tout au long de la vie, à un environnement de meilleure qualité, et à un « vieillissement actif ». Alors que les problèmes soulevés sont en rapport avec le débat sur les changements démographiques lancé par le livre vert, on regrettera que l'aspect de l'égalité femmes-hommes ne soit pas développé.

Le LEF relève une contradiction entre l'esprit général du livre vert qui recommande la création de services de garde/soins et de meilleures conditions de travail, et la position de la Commission sur la révision de la directive sur le temps de travail 2003/88/CE, qui étend les possibilités d'exemption, c'est-à-dire qui donne aux travailleurs qui le souhaitent la possibilité de travailler plus de 48h. Les contraintes horaires et la réconciliation entre famille et temps de travail sont des conditions importantes à la réalisation de l'égalité femmes-hommes en tant que réalité quotidienne pour les femmes et les hommes d'Europe. La révision de la directive sur le temps de travail devrait être utilisée comme une occasion d'introduire des dispositions obligeant les employeurs à instaurer un équilibre vie privée/vie familiale pour les femmes et les hommes.

### **Recommandations du LEF dans le contexte politique de l'UE**

#### **Augmenter l'emploi des travailleurs âgés :**

La double discrimination dont les femmes âgées sont victimes constitue un obstacle majeur à leur participation au marché du travail. Très souvent, leurs compétences et leur expérience ne sont pas reconnues. Il conviendrait donc de mettre au point des politiques combattant la discrimination envers les travailleurs âgés, en particulier les femmes. Une réglementation appropriée pourrait par exemple contribuer à une image plus positive des femmes âgées.

#### **Temps de travail :**

En mettant au point une nouvelle organisation du temps de travail plus adaptée, il convient de prendre en considération les éléments suivants : les besoins spécifiques des travailleuses enceintes ; les intérêts et les droits des travailleurs à temps partiel ; le respect de certaines normes minimums (un temps de travail hebdomadaire maximum, une période/journée de repos minimum, des vacances annuelles minimums, etc). Il ne faudrait pas encourager les heures supplémentaires. En outre, une cohérence s'impose de manière à ce que les travailleurs disposent de jours de congé communs afin de développer les activités familiales/culturelles/sociales.

#### **Apprentissage tout au long de la vie :**

L'apprentissage tout au long de la vie devrait être encouragé et accessible à tous, y compris aux personnes des groupes marginalisés, tels les migrant-e-s, les personnes âgées ou les femmes et les hommes atteints d'un handicap. Les femmes qui ont fait une pause carrière afin de s'occuper de leurs enfants ou de personnes dépendantes devraient être encouragées à se réinsérer sur le marché du travail par le biais de l'apprentissage tout au long de la vie, si elles le souhaitent

## 2.3 Une place nouvelle pour les « seniors »

En partant du principe que le nombre de personnes âgées de 65 à 79 ans augmentera de manière significative entre 2010 et 2030, la Commission soulève plusieurs questions quant à la manière de veiller à leur meilleure participation à la vie sociale et économique, y compris le secteur volontaire et l'économie sociale. Toutefois, ce faisant, **la Commission ne remet nullement en question les systèmes de pension existant dans les États membres, alors que les pensions jouent**

**un rôle prédominant dans la vie des personnes âgées ; en outre, les préoccupations des femmes âgées ne sont pas abordées.**

Les systèmes de pension ont une influence considérable sur l'égalité femmes-hommes, à la fois sur les personnes âgées et dans la manière dont ces systèmes commandent les choix qu'opèrent les femmes et les hommes plus tôt dans leur vie. Les modèles de vie et de travail des femmes diffèrent considérablement de ceux des hommes. Dans les États membres de l'UE, de nombreux systèmes de pension se fondent encore sur le modèle traditionnel de la famille nucléaire, avec l'homme « gagne-pain » et la femme sans emploi. Cette situation laisse les femmes démunies, jouissant de seuls « droits dérivés », sur la base du parcours professionnel de leurs maris et sans droits individuels en matière de pension, avec pour conséquence que la majorité des personnes âgées en situation de pauvreté sont des femmes et que davantage de femmes âgées que d'hommes sont entièrement dépendants de l'aide sociale minimum.

### **Recommandations du LEF dans le contexte politique de l'UE**

Garantir une vie meilleure aux femmes âgées suppose que l'on remédie aux facteurs structurels qui contribuent à l'inégalité dans les systèmes de pensions, y compris l'organisation de la garde et des soins et la combinaison vie familiale/vie professionnelle, aux inégalités sur le marché du travail, à la disparité des salaires, aux discriminations directes dans les pensions du deuxième et du troisième piliers.

Dans le cadre de la méthode ouverte de coordination de l'UE en matière de pension, il convient d'encourager les États membres à réformer leurs systèmes de pensions en poursuivant les objectifs suivants :

- **L'individualisation des droits à la pension** (et aux systèmes de sécurité sociale et d'imposition en général), afin d'encourager les femmes et les hommes à développer une activité professionnelle rémunérée, leur donnant droit à une sécurité économique individuelle ;
- La mise au point de mécanismes permettant d'adapter les modèles d'emploi aux **besoins de la société de structures de garde d'enfants et de soins d'autres personnes dépendantes** (par exemple, les pauses carrière, le travail à temps partiel).
- Garantir **l'égalité femmes-hommes dans le cadre des pensions du deuxième et du troisième piliers**, qui sont encore basées sur des facteurs actuariels fondés sur l'espérance de vie.

Toute réforme des systèmes de pensions doit garantir aux femmes aujourd'hui âgées un niveau plus élevé de sécurité individuelle.

## **2.4 Solidarité avec les personnes très âgées**

Dans cette section, la Commission met en évidence la situation des personnes très âgées (80 ans et plus), dont le nombre augmentera de manière significative entre 2010 et 2030, et soulève la question de l'adaptation des systèmes de garde/soins. Le livre vert mentionne le phénomène croissant du veuvage féminin et les allocations de retraites moins généreuses pour les femmes que pour les hommes (voir 2.3).

Par ailleurs, le livre vert aborde également la question des soins intensifs lourds des personnes très âgées et le fait qu'aujourd'hui, dans de nombreux pays, elle incombe aux familles, en particulier aux femmes. Cette situation soulève à nouveau le problème de la réconciliation

travail/famille, et du fait que les femmes sont toujours celles qui assument tâches familiales et domestiques.

### **Recommandations dans le contexte politique de l'UE**

Les problèmes soulevés dans ce chapitre indiquent une fois de plus le besoin de renforcer et de réformer le modèle social européen, de manière à répondre de manière plus appropriée aux exigences d'égalité femmes-hommes et aux besoins des femmes, dans le but de faciliter l'accès des femmes au travail rémunéré ainsi qu'un accès égal aux indemnités sociales, y compris par le biais de l'individualisation des droits.

### **3. Quel devrait être le rôle de l'Union européenne ?**

La Commission identifie trois priorités fondamentales afin de faire face aux changements démographiques : retrouver le chemin de la croissance démographique, veiller à un équilibre entre les générations, et inventer des transitions nouvelles entre les âges. **Un facteur déterminant absolu du développement d'une politique démographique active, qui est omis dans le livre vert, est la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes.** Comme nous le démontrons ci-dessus, le genre doit être complètement intégré dans tous les domaines concernés afin de sortir du modèle de société patriarcale existant, et que les femmes soient enfin en position de faire de vrais choix en termes de vie privée, sociale et professionnelle.

Pour ce faire, il importe de mettre au point des politiques macro-économiques sensibles à la dimension de genre. Bien que la stratégie de Lisbonne affirme la nécessité d'augmenter le taux d'emploi des femmes et de tenir compte des besoins en matière de garde d'enfants en tant que condition préalable à la croissance, **le genre n'est nullement pris en considération dans les politiques macroéconomiques européennes.** La relation entre les politiques économiques et l'égalité femmes-hommes démontre l'importance du mainstreaming. Certains facteurs démontrent que les politiques macroéconomiques prédominantes sont associées à une augmentation de la ségrégation sexuelle au travail, à une déstabilisation de l'emploi des femmes par l'intermédiaire de la sous-traitance, à une augmentation du différentiel de salaires, en un accès moindre des femmes à la santé et à l'éducation du fait de la privatisation des services publics et à l'aggravation des inégalités dans l'accès au crédit, à la terre et à la propriété, et enfin, à une accentuation du phénomène de la féminisation de la pauvreté.

Le besoin de cohérence entre les politiques macroéconomiques et de mainstreaming n'est pas suffisamment reconnu ; c'est pourquoi l'UE ne parvient pas à reconnaître la contradiction existante entre la promotion de l'égalité femmes-hommes d'une part, et la perpétuation, voire l'accentuation des inégalités femmes-hommes au travers des politiques macroéconomiques d'autre part.

### **Recommandations dans le contexte politique de l'UE**

Pour que l'UE respecte ses engagements en matière d'égalité femmes-hommes, il est indispensable et urgent qu'elle adopte une **nouvelle stratégie cadre pour l'égalité femmes-hommes** ambitieuse et détaillée, permettant de relever les différents défis posés à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes en Europe. Une telle stratégie devra s'articuler autour d'une approche double, alliant les mesures spécifiques pour les femmes et une meilleure mise en œuvre de l'intégration de la dimension de genre. Le mainstreaming ne sera efficace à l'échelle



européenne que s'il s'accompagne d'un cadre politique spécifique sur l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre la discrimination basée sur le sexe.

De manière plus générale, l'Union européenne devrait adopter de toute urgence une approche cohérente et tenir compte des tendances démographiques et de leurs conséquences dans l'élaboration et le contrôle de la législation européenne.

Juin 2005

\*\*\*

Sources du LEF :

Pékin+10, révision de la mise en œuvre de la Plate-forme d'Action de Pékin par l'UE, rapport du LEF, novembre 2004 ; Prise de position du LEF « Intégrer une perspective de genre dans le cadre politique de l'immigration de l'UE », février 2004 ; Propositions du Lobby européen des femmes concernant le nouvel Agenda de politique sociale 2006-2010, octobre 2004 ; Contribution du LEF au livre vert de la Commission sur les migrations économiques, COM(2005)811 final, mars 2005 ; Droits sexuels en Europe, prise de position du LEF, janvier 2005 ; Guide des jeunes femmes pour l'égalité femmes-hommes en Europe, mai 2001.

Autres sources :

Commentaires de la CES sur le livre vert de la Commission sur les migrations économiques COM(2005)811 final, mars 2005 ; Transatlantic dialogue on lower-skilled migration in the 21<sup>st</sup> century, MPG, ISIM, IPPR, juin 2003.

\*\*\*

Y:\POLICY\Demographic change\EWL response demo\_FR.doc

